



ATTESTATION-QUITTANCE 20

Artistes, sportifs et conférenciers

Administration fiscale cantonale Service de l'impôt à la source

Par cette attestation-quittance, le débiteur de la prestation imposable certifie le montant des retenues d'impôt à la source qu'il a prélevé sur les prestations soumises des artistes, sportifs et conférenciers domiciliés à l'étranger. Un guide détaillé concernant les artistes, sportifs et conférenciers est disponible sur notre site internet: www.ge.ch/c/imp-lsasc

Important: Utiliser les formulaires originaux (pas de photocopie) et utiliser un stylo noir (un seul caractère par case).

Vous pouvez saisir vos listes récapitulatives et attestations - quittances en ligne: www.ge.ch/c/imp-ed Personne assujettie à l'impôt à la source Nom Prénom N° AVS13 Catégories Artistes Sportifs Conférenciers Nom d'artiste Désignation de l'ensemble (nom du groupe) Nombre de personnes de l'ensemble Pays 1 Texte libre à usage du DPI **Assujettissement** (JJ MM AAAA) (JJ MM AAAA) Nombre de jours\* Début Fin \*Nombre de jours de production ou représentation (y compris ceux consacrés à des répétitions sur le territoire cantonal et prévus par le contrat) Lieu de représentation Rue Numéro NPA Commune politique<sup>2</sup> Localité Nom de la salle Employeur/Débiteur de la prestation imposable (DPI) **Numéro DPI** Nom ou raison sociale Adresse C/O Rue NPA Numéro Case postale Localité Pays 1 Retenues de l'impôt à la source Prestations brutes Date de remise (JJ MM AAAA) Déduction pour frais d'acquisition du revenu (frais forfaitaires)3 (C) Timbre - Signature Revenu imposable = Gain journalier déterminant pour le taux (Montant © divisé par le nombre de jours ® et pour les ensembles, par le nombre de personnes (A) % Taux d'imposition 4

Impôts retenus

## Informations pour le contribuable

Le contribuable qui conteste le montant de l'impôt à la source mentionné dans ce formulaire, peut déposer une demande de rectification auprès de l'administration fiscale cantonale **jusqu'au 31 mars de l'année qui suit celle pour laquelle l'impôt a été retenu**, quelle que soit la date de remise de l'attestation-quittance par l'employeur. La demande peut être effectuée en ligne via e-demarches ou au moyen du formulaire DRIS/TOU. Information disponible sur <u>www.ge.ch/c/imp-rectif</u>.

#### 1 - Codes Pays 2 caractères (non exhaustif)

- Z A AFRIQUE DU SUD
  A L ALBANIE
  D Z ALGÉRIE
  D E ALLEMAGNE
  A D ANDORRE
  S A ARABIE SAOUDITE
  A R ARGENTINE
  A U AUSTRALIE
  A T AUTRICHE
  B S BAHAMAS
  B B BARBADE
  B E BELGIQUE
  B A BOSNIE-HERZÉGOVINE
  B R BRÉSIL
- B R BRÉSIL
  B G BULGARIE
  K H CAMBODGE
  C M CAMEROUN
  C A CANADA
  C V CAP-VERT
  C F CENTRAFRICAINE, RÉP.
- C L CHILI
  C N CHINE
  C Y CHYPRE
  C O COLOMBIE
  C G CONGO
  C D CONGO RÉP. DÉM.
  K R CORÉE RÉP.
- K P CORÉE RÉP. POP. DÉM.
  C R COSTA RICA
  C I CÔTE D'IVOIRE
  H R CROATIE
  C U CUBA
  D K DANEMARK
  D O DOMINICAINE, RÉP.
- E G ÉGYPTE E S ESPAGNE

- E E ESTONIE U S ETATS UNIS F I FINLANDE F R FRANCE G A GABON G H GHANA GRÈCE GR G D **GRENADE** GN GUINÉF G W GUINÉE-BISSAU H K HONG-KONG H U HONGRIE IN INDE I D INDONÉSIE I E IRLANDE I S ISLANDE I L ISRAËL I T ITALIE JAMAÏQUE J M JAPON.
- H U HONGRIE

  I N INDE

  I D INDONÉSIE

  I E IRLANDE

  I L ISRAËL

  I T ITALIE

  J M JAMAÏQUE

  J P JAPON

  K Z KAZAKHSTAN

  K E KENYA

  Q O KOSOVO

  L A LAOS RÉP.

  L V LETTONIE

  L B LIBAN

  L I LIECHTENSTEIN

  L T LITUANIE

  L U LUXEMBOURG

  M K MACÉDOINE

MADAGASCAR

M V MALDIVES

M T MALTE
M A MAROC
M U MAURICE
M X MEXIQUE

MG

- M E MONTÉNÉGRO
- N E NIGER N G NIGÉRIA N O NORVÈGE
- N Z NOUVELLE-ZÉLANDE
- P Y PARAGUAY
  N L PAYS-BAS
  P E PÉROU
  P L POLOGNE
  P T PORTUGAL
  R O ROUMANIE
  G B ROYAUME-UNI
- R U RUSSIE
  M F SAINT-MARTIN
- V C SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES S N SÉNÉGAL
- R S SERBIE S C SEYCHELLES S K SLOVAQUIE S I SLOVÉNIE S E SUÈDE C H SUISSE T D TCHAD
- C Z TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE
- T T TRINITÉ-ET-TOBAGO
- T N TUNISIE
  T R TURQUIE
  U A UKRAINE
- U Y URUGUAY
  V E VENEZUELA
  V N VIETNAM
  Z M ZAMBIE
  Z W ZIMBABWE

# 2 - Codes Communes politiques

- 0 1 Aire-la-ville 1 3 Chêne-Bourg 0 2 Anières 1 4 Choulex 0 3 Avully 1 5 Collex-Bossy 0 4 Avusy 1 6 Collonge-Bellerive 0 5 Bardonnex Cologny 0 6 Bellevue 1 8 Confignon 0 7 Bernex 1 9 Corsier 0 8 Carouge 2 0 Dardagny 0 9 Cartigny 2 1 Genève 1 0 Céligny 2 2 Genthod 1 1 Chancy 2 3 Grand-Saconnex 1 2 Chêne-Bougeries 2 4 **Gy**
- 2 5 Hermance 2 6 Jussy 2 7 Laconnex 2 8 Lancy Meinier Meyrin 3 1 Onex Perly-Certoux 3 2 3 3 Plan-les-Ouates Pregny-Chambésy 3 5 Presinge 3 6 Puplinge
- 3 7 Russin
   3 8 Satigny
   3 9 Soral
   4 0 Thônex
   4 1 Troinex
   4 2 Vandoeuvres
   4 3 Vernier
   4 4 Versoix
   4 5 Veyrier

# 3 - Codes Frais forfaitaires

50 % des revenus bruts pour les artistes

20 % des revenus bruts pour les sportifs et les conférenciers

### 4 - Codes Taux d'imposition

10% pour gains journaliers jusqu'à 200 francs 12% pour gains journaliers de 201 à 500 francs

15% pour gains journaliers de 201 à 1 000 francs

20% pour gains journaliers de 1 000 à 3 000 francs

25% pour gains journaliers de plus de 3 000 francs